

Le 22 janvier 2019

Monsieur Mario Gros-Louis, ing.f.
Ingénieur en aménagement du territoire
Nation huronne-wendat
255, place Chef Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

**Objet : Projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3
Déplacement d'une ligne de chemin de fer (antenne Champlain)**

Monsieur,

Le 1^{er} mai 2018, vous avez saisi la Commission de la capitale nationale du Québec d'un certain nombre de commentaires en lien notamment avec le projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au projet, tout en vous priant de m'excuser pour les délais à vous répondre, les consultations découlant de cette correspondance et l'absence de la directrice de projet depuis l'automne en étant en partie responsables.

La présente correspondance vise, en ce sens, à apporter certaines précisions concernant les éléments que vous avez portés à notre connaissance.

Une première précision porte sur le projet du littoral Est mentionné dans votre lettre, aussi parfois appelé la phase 4 de la promenade Samuel-De Champlain qui touche le secteur situé entre le domaine Maizerets et le parc de la Chute-Montmorency, dans l'arrondissement Beauport, à Québec. Ce projet n'est pas visé dans notre lettre du 28 février 2018. Je tiens à vous assurer que la Commission veillera à ce que la Nation huronne-wendat soit interpellée en temps opportun si ce projet devait voir le jour dans le futur.

Lors d'une rencontre tenue le 20 mars 2018, il a été évoqué qu'un concept d'interprétation soulignant la présence de sépultures amérindiennes sera développé dans le cadre du projet de la promenade. À ce propos, une muséologue travaillant à la Commission a déjà communiqué avec M. Jean-François Richard afin de lui présenter le programme préliminaire d'interprétation pour évaluer dans quelle mesure la Nation huronne-wendat pourrait participer et contribuer à cet élément important du projet. Je puis vous assurer que les échanges continueront en ce sens lorsque cette étape du projet prendra forme.

Dans le même esprit, en ce qui a trait à l'archéologie et au potentiel archéologique, il est convenu que la Commission continuera à impliquer la communauté huronne-wendat sur ces aspects, incluant l'opportunité de commenter les études réalisées.

Vous suggérez également à la Commission de se doter d'une politique de marché réservé pour les entreprises autochtones. Après vérification de la Loi sur les contrats avec les organismes publics, RLRQ, ch. C-65.1, il s'avère que la Commission n'est pas tenue de se doter d'une telle politique, contrairement aux ministères et organismes fédéraux. La Commission invite fortement les membres de la communauté huronne-wendat à soumissionner sur les appels d'offres publics touchant la réalisation de la promenade Samuel-De Champlain phase 3.

Finalement, nous tenons à vous rassurer en ce qui concerne l'accès permanent au fleuve. Bien qu'aucun accès ne soit possible présentement sur le territoire visé par le projet de la phase 3, l'accès au fleuve demeure possible par la rampe de mise à l'eau publique de la côte Gilmour, qui elle, est à l'extérieur de la zone de travaux. Il est prévu qu'au terme des travaux, cinq accès au fleuve seront créés dont un permettra la mise à l'eau d'embarcations légères, dans ce secteur. Également, l'ensemble des accès déjà existants dans la phase 1 (secteur compris entre le bâtiment du quai des Cagex et de la côte Gilmour) demeurent accessibles.

J'ose espérer que ces informations seront de nature à répondre à vos questions et à vous rassurer quant à notre volonté de faire équipe avec la Nation huronne-wendat.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente et directrice générale,



Marie Claire Ouellet

- c. c. M. Konrad Sioui, Grand Chef
- M. Jean Vincent, Vice-Grand Chef
- M. René Gros-Louis, responsable des activités coutumières dans le Nionwentsio
- M. Louis Lesage, directeur du bureau du Nionwentsio
- M^e Simon Picard, directeur des services juridiques